



MÉMOIRE POUR LES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES EN
PRÉVISION DU BUDGET DE 2023

PAR : MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU CANADA (MEC)

CME-MEC.CA

67, rue Yonge, bureau 1400, Toronto (Ontario) M5E 1J8

RECOMMANDATIONS

- **Recommandation 1** : Que le gouvernement augmente les incitatifs et mette en œuvre des réformes qui accélèrent l'innovation, l'investissement et l'adoption de technologies de pointe, en plus de favoriser la commercialisation et la production nationale dans le secteur manufacturier du Canada.
- **Recommandation 2** : Que le gouvernement réforme le système d'immigration et le Programme des travailleurs étrangers temporaires et qu'il augmente le financement des programmes et des mesures incitatives pour aider les manufacturiers à embaucher, à perfectionner et à maintenir en poste des travailleurs et à combler les pénuries actuelles et prévues de main-d'œuvre et de compétences.
- **Recommandation 3** : Que le gouvernement appuie davantage les manufacturiers pour les aider à s'adapter au plan du Canada sur les changements climatiques et à le faire progresser.
- **Recommandation 4** : Que le gouvernement fournisse plus de financement pour les infrastructures et les services favorisant le commerce afin d'aider les entreprises canadiennes à accroître leurs exportations à valeur ajoutée.

INTRODUCTION

Le secteur manufacturier est l'un des piliers économiques du Canada. Les 90 000 manufacturiers du pays génèrent directement près de 10 % du PIB du Canada et plus de 60 % de nos exportations de marchandises. En incluant les répercussions indirectes et induites, l'empreinte du secteur représente le quart de l'activité économique totale du Canada. De plus, le secteur emploie directement 1,7 million de Canadiens et soutient 3,4 millions de travailleurs canadiens de plus grâce aux activités de la chaîne d'approvisionnement et aux dépenses des employés.

La pandémie a rappelé aux Canadiens l'importance d'avoir un secteur manufacturier national fort et souple. En tant que membres d'une industrie essentielle, les installations de la plupart des manufacturiers sont demeurées ouvertes pendant les mesures de confinement liées à la COVID-19, certaines même augmentant ou modifiant leur production pour fabriquer des fournitures essentielles pour lutter contre le virus mortel. Cependant, malgré son rôle essentiel, le secteur manufacturier a tout de même subi une baisse importante de la production au printemps 2020. Malheureusement, la reprise à ce jour a été lente et inégale, entravée par un certain nombre de défis, notamment les chaînes d'approvisionnement bloquées, les pénuries de main-d'œuvre et la montée en flèche des coûts.

Plus inquiétant encore, l'éternel problème de la faiblesse des investissements des entreprises continue de nuire au secteur. Il suffit de comparer les tendances au Canada et aux États-Unis pour comprendre l'ampleur du problème. De 2004 à 2020, l'investissement manufacturier aux États-Unis a augmenté de 40 %, mais il a diminué de 8,4 % au Canada. La pandémie a peut-être donné le coup d'envoi à la discussion sur la relocalisation de la production manufacturière au Canada, mais la réalité jusqu'à maintenant est tout autre. Les enquêtes indiquent qu'à ce jour, on n'a observé qu'une reprise partielle de l'investissement manufacturier.

Dans ce contexte, les changements climatiques et la transition vers une économie à faibles émissions de carbone constituent une priorité pour le gouvernement. Les manufacturiers canadiens sont déterminés à créer un environnement propre et sain, et bon nombre de nos principales entreprises industrielles se sont engagées à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Cependant, cette transition sera incroyablement difficile et excessivement coûteuse, ce qui nécessitera des milliards de dollars d'investissement chaque année. Compte tenu du piètre rendement récent du Canada en matière d'investissement, elle ne pourra être réussie que si le gouvernement offre des incitatifs sérieux et adopte des réformes qui renforcent notre compétitivité économique.

Un secteur manufacturier fort et résilient doit être un pilier central du plan de croissance économique du Canada. La pandémie et la guerre entre la Russie et l'Ukraine ont mis en lumière la fragilité des chaînes d'approvisionnement, et la relocalisation potentielle de la production manufacturière au Canada est désormais une réelle possibilité. Cette situation, conjuguée à l'énorme potentiel des entreprises canadiennes de tirer parti du secteur des technologies propres en croissance rapide, donne à penser qu'il n'y a pas de meilleur moment pour faire pression en faveur d'une relance du secteur manufacturier canadien. Pour saisir cette occasion et bâtir une économie plus concurrentielle, plus propre, plus novatrice, plus inclusive et plus résiliente, le gouvernement fédéral doit travailler avec notre secteur pour mettre en œuvre les recommandations de ce mémoire.

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Accroître les incitatifs et mettre en œuvre des réformes qui accélèrent l'innovation, l'investissement et l'adoption de technologies de pointe et qui favorisent la commercialisation et la production nationale dans le secteur manufacturier du Canada

Le Canada est à la traîne des autres pays industrialisés en ce qui concerne les investissements dans les entreprises, la numérisation et l'adoption de technologies de fabrication de pointe. De 2015 à 2019, le Canada a représenté à peine 1,2 %, soit 21,6 milliards de dollars par année, de tous les investissements manufacturiers générés dans 31 pays de l'OCDE (1,77 billion de dollars par année). MEC a pour objectif de porter à 2 % la part de l'investissement manufacturier du Canada dans les pays de l'OCDE. L'industrie est prête à diriger cet effort, mais il faut un partenaire solide au sein du gouvernement.

Le Canada souffre également d'un faible taux de dépenses en recherche et développement (R-D) des entreprises, ce qui constitue un autre facteur qui nuit à notre capacité de stimuler l'économie et de créer des emplois. La meilleure façon d'inverser cette tendance serait d'améliorer le Programme de crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE), le principal mécanisme par lequel le gouvernement fédéral appuie la R-D des entreprises.

Le Canada a aussi de la difficulté à commercialiser ses idées et à commercialiser ses produits. Un outil à la disposition du gouvernement pour aider le Canada à combler son écart de commercialisation serait l'adoption d'un régime fiscal favorable aux brevets. Un régime fiscal favorable aux brevets réduit considérablement le taux d'imposition des sociétés sur les revenus tirés de la propriété intellectuelle admissible, ce qui incite fortement les entreprises à entreprendre des activités d'innovation, de commercialisation et de production à l'échelle locale.

Compte tenu de tous ces défis, MEC recommande au gouvernement de prendre les mesures suivantes :

1. Instaurer un crédit d'impôt à l'investissement remboursable de 10 % à l'échelle nationale pour l'achat de nouvelles machines, de nouveaux équipements et de nouveaux logiciels.
2. Prolonger de trois ans le taux actuel de l'Incitatif à l'investissement accéléré. Conformément à la Stratégie sur les minéraux critiques du Canada, l'incitatif devrait être élargi pour inclure les activités minières et de transformation des métaux (incluses dans les catégories d'imposition 41, 41.2 et 43).
3. Élargir et rendre permanent le Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) et engager au moins 2,5 milliards de dollars par année en financement pour soutenir de grands projets d'immobilisations dans le secteur manufacturier.
4. Réformer le programme de la RS&DE afin de combler l'écart de commercialisation en élargissant la liste des activités admissibles au-delà du stade initial de la R&D afin d'y inclure des améliorations aux immobilisations et des innovations en matière de produits et de procédés, en augmentant la portion remboursable du crédit d'impôt, en simplifiant les activités administratives afin d'améliorer la certitude des demandes et en faisant passer le taux du crédit d'impôt à 20 %.

3

5. Mettre en œuvre un régime fiscal favorable aux brevets pour encourager la commercialisation et la production de biens au Canada.
6. Élargir le Programme canadien d'adoption du numérique (PCAN) en créant un volet propre au secteur manufacturier, en prévoyant une composante de financement non remboursable pour compenser le coût élevé des logiciels essentiels à l'automatisation des processus. Cela aiderait les petites et moyennes entreprises manufacturières à accélérer la transition vers l'industrie 4.0.

Recommandation 2 : Réformer le système d'immigration et le Programme des travailleurs étrangers temporaires et fournir plus de financement pour les programmes et les mesures incitatives afin d'aider les manufacturiers à embaucher, à perfectionner et à maintenir en poste des travailleurs et à combler les pénuries actuelles et prévues de main-d'œuvre et de compétences.

Les manufacturiers citent souvent les pénuries de main-d'œuvre et de compétences comme l'un de leurs défis les plus pressants. Une solution consiste à accroître la participation au marché du travail des groupes sous-représentés — les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles. En 2022, l'initiative Women in Manufacturing (WIM) de MEC a réaffirmé son objectif d'augmenter de 100 000 le nombre de femmes dans le secteur d'ici 2030. Bien que le programme ait permis de faire de bons progrès jusqu'à maintenant, un financement accru pour appuyer l'initiative WIM et d'autres programmes d'inclusion contribuerait à accomplir beaucoup plus.

Une autre solution consiste à recycler et à perfectionner la main-d'œuvre actuelle. Bien que les entreprises soient désireuses de perfectionner les compétences de leurs travailleurs, elles ont tendance à sous-investir dans la formation et le perfectionnement en raison des préoccupations liées au roulement du personnel et au maraudage. Compte tenu des avantages sociétaux plus vastes du perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre, il est logique que les gouvernements fournissent une aide financière aux entreprises pour accroître leurs activités de formation.

Une troisième solution consiste à accroître le nombre d'immigrants de la catégorie de l'immigration économique et à améliorer le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) afin qu'il soit plus facile pour les employeurs canadiens d'avoir accès aux travailleurs dont ils ont besoin.

Voici les recommandations présentées en ce sens par MEC au gouvernement :

1. Renouveler et augmenter le financement des programmes qui encouragent un plus grand nombre de membres de groupes sous-représentés à chercher à faire carrière dans le secteur manufacturier, y compris l'initiative WIM de MEC.
1. Offrir des prestations de formation dirigées par l'employeur, y compris un crédit d'impôt de 50 % pour compenser la moitié des coûts de la formation des employés.
2. Augmenter le financement de la Subvention canadienne pour l'emploi à un milliard de dollars par année, la rendre permanente et l'étendre à la formation en cours d'emploi.

3. Faire passer le nombre d'immigrants de la catégorie de l'immigration économique à 500 000 par année d'ici 2025 et réformer le système de points d'immigration du Canada afin de mieux l'harmoniser avec les compétences requises dans le secteur manufacturier.
4. Accélérer le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) en créant un programme d'employeurs fiables qui préapprouve les entreprises admissibles et en simplifiant la demande d'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT).

Recommandation 3 : Offrir plus de soutien aux manufacturiers pour les aider à s'adapter au Plan du Canada sur les changements climatiques et à le faire progresser

L'échelle et l'ampleur du plan de lutte contre les changements climatiques du gouvernement exigent un solide soutien de la part du gouvernement pour faciliter la transition vers une économie carboneutre pour les entreprises canadiennes, en particulier celles des industries à forte consommation d'énergie et exposées à la concurrence (FCEEC) et des petites et moyennes entreprises (PME) qui manquent de ressources financières et d'expertise pour démarrer. Des politiques et des mesures de soutien gouvernementales adéquates seront également nécessaires pour que les manufacturiers canadiens puissent soutenir la concurrence et réussir sur le marché mondial des technologies propres, qui connaît une croissance rapide.

Le soutien du gouvernement fédéral est plus nécessaire que jamais à la lumière de l'adoption récente de l'Inflation Reduction Act (IRA) aux États-Unis, qui pourrait nuire à la capacité du Canada d'attirer des investissements des entreprises dans les technologies propres. Ce projet de loi consacre près de 400 milliards de dollars à des initiatives d'énergie propre et d'atténuation des changements climatiques. Alors que le gouvernement du Canada a déjà investi des milliards de dollars dans la lutte contre les changements climatiques et a promis des milliards de dollars de plus, il devra intensifier son engagement à égaler les incitatifs de l'IRA si nous voulons avoir le moindre espoir de maintenir et d'accroître notre base industrielle pendant la transition vers la carboneutralité.

Par conséquent, nous recommandons au gouvernement de prendre les mesures suivantes :

1. Fournir un soutien à l'investissement direct aux émetteurs de toutes tailles pour les aider à adopter des technologies de réduction des émissions, en veillant à ce que les approches de soutien soient indépendantes de la technologie.
2. Fournir un soutien financier pour la création, la commercialisation et la manufacture de produits à faible teneur en carbone et sans carbone au Canada au moyen d'incitatifs fiscaux et de marchés publics.
3. Créer une stratégie de transition à zéro émission nette pour les PME efficace et ciblée qui met l'accent sur les campagnes d'éducation et de sensibilisation, les évaluations opérationnelles et les plans d'affaires stratégiques, ainsi que la compétitivité de la chaîne d'approvisionnement mondiale.

4. Élargir et rendre permanent le Fonds d'accélération de la carboneutralité, en fournissant un financement annuel d'au moins 5 milliards de dollars pour appuyer les investissements à grande échelle qui réduisent les émissions dans le secteur manufacturier.

Recommandation 4 : Fournir plus de financement pour l'infrastructure et les services favorisant le commerce afin d'aider les entreprises canadiennes à accroître leurs exportations à valeur ajoutée

Le Canada est un pays commerçant dont les exportations représentent plus de 30 % du PIB. Le secteur manufacturier est l'une des principales raisons pour lesquelles le Canada s'est taillé cette réputation, car il est responsable d'environ les deux tiers des marchandises exportées par le pays. En effet, le secteur manufacturier du Canada a une empreinte économique démesurée parce qu'il est axé sur l'exportation. Grâce à la vente des produits à l'étranger, le secteur apporte de nouveaux revenus au Canada plutôt que de simplement redistribuer les revenus déjà présents au pays.

Malheureusement, le rendement des exportations canadiennes au cours des dernières années laisse beaucoup à désirer. Au cours des 20 dernières années, le Canada a affiché la plus faible croissance des exportations de produits manufacturés parmi les pays du G7 (en dollars américains). De toute évidence, il faut faire davantage pour aider les entreprises canadiennes, en particulier les PME, à se mondialiser.

Les MEC demandent donc au gouvernement :

1. De financer la création d'un service pour les exportateurs qui permet aux associations commerciales d'élaborer des programmes qui mettent leurs membres en relation avec les organismes et les services gouvernementaux d'aide à l'exportation.
2. De créer une « ligne d'information sur les obstacles au commerce » pour que les exportateurs puissent appeler et signaler les obstacles au commerce et offrir de l'aide aux exportateurs pour les surmonter.
3. D'accroître les investissements dans les infrastructures qui facilitent le commerce et le développement industriel.
4. D'augmenter le financement des programmes et des services existants — les agences de développement régional, le Centre de données d'entreprise, le Centre de contact avec la clientèle et le Centre d'aide aux entreprises — pour aider les PME à se mondialiser.
5. De réduire les formalités administratives liées à l'administration du système de licences d'exportation du Canada afin que celui-ci ne fasse pas que protéger les intérêts du Canada en matière de politique étrangère, mais qu'il simplifie également les procédures d'exportation.